

N° D'ORDRE : 2017-196

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2017

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 18

Pouvoirs : 08

Excusés : 02

Absents : 01

Qui ont pris part

à la délibération : 26

Date de convocation : 15 décembre 2017

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - Mme MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - M. MARIN Michel - M. BLANC Romain (arrivé à 18h45) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Remy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte - Mme ESPOSITO Annie - Mme PICHARD Laure - Mme LABROUSSE Sylvie - Mme ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - M. PAPINIO Raoul.

Pouvoirs : Mme ROURE Simone à M. le Maire - Mme GIOVANNELLI Marie-France à M. BALLESTER - Mme DEFAUX Catherine à Mme MONTAGNE - M. TOULOUSE Christian à M. MARIN - M. CHAMBELLAND Michel à M. KUHLMANN - Mme BALS Fabienne à M. LHOMME - M. GRAZIANI Frédéric à M. HOEHN - M. CORNU François à M. COIFFIER.

Excusés : Mme MATHIVET Sévérine - M. POUMAROUX Jean.

Absent : Mme LEVY Séveryn.

21- DELIBERATION PORTANT REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDIT DE PAIEMENT N°1 POUR LA CREATION D'UNE CUISINE CENTRALE - BUDGET PRINCIPAL - ANNEE 2018

Monsieur le Maire donne la parole à M. BALLESTER, 1er Adjoint délégué aux Finances, lequel explique que l'autorisation de programme votée en 2013, doit être révisée en 2018 afin de prendre en charge les dernières dépenses d'investissement de l'opération.

En effet, les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre relatifs à cette opération ne sont pas soldés à ce jour.

Par ailleurs, il convient de maintenir une enveloppe financière de 35 000 € afin de prendre en charge certaines dépenses d'investissement à réaliser sur le prochain exercice budgétaire : rafraichissement du réfectoire et renforcement de l'éclairage du réfectoire. Après avoir donné toutes précisions utiles, il sera proposé de voter la révision comme précisée ci-dessous.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- D'approuver la révision de l'autorisation de programme - crédit de paiement n°1 pour la création d'une cuisine centrale - budget principal - année 2018

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 27 décembre 2017, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT

AP/CP CUISINE CENTRALE - REVISION ANNEE 2018

Dépenses	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Montant total
Opération							
Cuisine centrale - 201101	10 118,35 €	61 315,00 €	321 063,52 €	2 538 427,10 €	242 256,00 €	191 000,00 €	3 364 179,97 €
<i>Les recettes estimées prévisionnelles sont présentées à titre informatif</i>							
Recettes							
Subvention CD83	125 000,00 €		500 000,00 €	562 500,00 €		62 500,00 €	1 250 000,00 €
Fonds de concours TPM				23 339,00 €	23 339,00 €	0,00 €	46 678,00 €
FCTVA		1 566,00 €	9 663,00 €	469 004,00 €	39 739,67 €	31 331,64 €	551 304,31 €
Autofinancement		59 749,00 €		1 180 102,97 €	179 177,33 €	97 168,36 €	1 516 197,66 €